



RÉPUBLIQUE
Commune de La Boissière-École
Département des Yvelines

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2024/06/04

Convocation : 07/06/2024
Date d'affichage : 07/06/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le quatorze juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence d'Anne-Françoise GAILLOT.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Mme Nicole DOUMENG ; Laurent FOIRIEN ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Françoise RISTERUCCI ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN.

Absents : Mme Chantal COULANGE, excusée, donne pouvoir à Mme Anne COER ; Louise FENELON, excusée, donne pouvoir à Virginie VARON ; Pascal LE MENN, excusé, donne pouvoir à M. Frédéric DAUDE ; M. Christian LETOURNEUR, excusé, donne pouvoir à Mme Anne-Françoise GAILLOT ; Marie-Claire REMY, excusée, donne pouvoir à Nicole DOUMENG.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Françoise RISTERUCCI a été élue secrétaire de séance

Tarifs applicables aux concessions et case du columbarium à compter du 17 juin 2024

CONCESSIONS	Acquisition	Renouvellement
CONCESSION 50 ANS	500 euros	500 euros
CONCESSION 30 ANS	300 euros	300 euros

COLUMBARIUM	Acquisition	Renouvellement
CASE 30 ANS	675 euros	675 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les tarifs, tels que présentés ci-dessus, qui s'appliqueront à compter du 17 juin 2024.

En vertu de l'article L2131-1 du C.G.C.T.

Le Maire de La Boissière-Ecole atteste que le présent document a été publié le
par voie d'affichage et transmis en Sous-Préfecture
le
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,
Anne-Françoise GAILLOT

